



Lancement de la CIST

Consultation interdisciplinaire en santé au travail

Conférence de presse
DSPS-DEE
4 avril 2022

Introduction de Fabienne Fischer



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

**Département
De l'économie et de l'emploi**

02/04/2022 - Page 1

IMPORTANCE DE LA SANTE AU TRAVAIL

Le rapport sur la santé à Genève publié en 2020 et tiré de l'enquête suisse sur la santé, réalisée par l'Observatoire suisse de la santé (Obsan), confirme l'impact des conditions de travail sur la santé de la population.

- ➔ 4 travailleurs sur 5 seraient affectés par un ou plusieurs risques physiques.
- ➔ Près de 9 travailleurs sur 10 seraient affectés par un ou plusieurs risques psychosociaux.

LA SUISSE MAUVAISE ELEVE

L'enquête ESENER (Enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents réalisée en 2019 dans 33 pays européens) montre que:

- ➔ La Suisse se situe à la dernière place en ce qui concerne la proportion d'entreprises qui effectuent une évaluation des risques dans ce domaine.
- ➔ Les PME et TPE sont plus mal classées que les grandes entreprises (ces dernières ont plus de moyens à investir dans l'amélioration de la santé au travail).

LA SANTE AU TRAVAIL A UN COÛT

- Les problèmes de santé liés au travail se traduisent souvent par des **coûts** pour les employés, pour les entreprises et pour la collectivité.
- Selon des études internationales réalisées dans des pays aux économies développées, **les coûts générés par les maladies à caractère professionnel s'élèvent à 3 % au moins du produit intérieur brut.**
 - ➔ rapporté au PIB genevois, cela ferait plus de **1,5 milliard**

L'ETAT AGIT AVEC LA CIST POUR PROTÉGER ET PROMOUVOIR LA SANTÉ AU TRAVAIL

- **Unique en son genre en Suisse**, la CIST est constituée par des spécialistes de la santé au travail qui collaborent **en réseau de manière interdisciplinaire grâce à la collaboration entre la DSPS et le DEE.**
- La CIST va permettre aux différents publics concernés **d'accéder plus facilement à des prestations ciblées et spécialisées en matière de santé au travail.**
- Sa mise en œuvre implique une phase initiale sous forme de **projet pilote** afin d'encore mieux évaluer les besoins du terrain et d'envisager une formule pérenne.

Merci de votre attention